

011 – Guide des conceptions communales des installations sportives



Sommaire

1. Introduction	4
1.1 Préambule	4
1.2 Public cible	4
1.3 Objet	4
1.4 Conception des installations sportives	4
1.5 Arguments en faveur d'une conception communale des installations sportives	5
2. Place dans le système suisse d'aménagement du territoire	6
3. Organisation de l'espace propice au mouvement	7
3.1 Logement et alentours	7
3.2 Places de jeu et espaces verts	8
3.3 Installations sportives	8
3.4 Espaces naturels	8
3.5 Réseaux de chemins	8
4. Elaboration étape par étape	9
4.1 Données initiales	9
4.2 Inventaire des données de base	11
4.3 Analyse de base	14
4.4 Partie stratégique	16
4.5 Mise en œuvre	19
4.6 Evaluation du résultat, révision, adaptation	21
Annexe I	22
Bases légales fédérales	22
Communes dotées d'une conception communale des installations sportives	22
Annexe II	23
Questionnaires	23
Annexe III	44
Mobilité	44
Annexe IV	45
Nature et protection de la nature dans l'espace urbain	45
Bibliographie	46

1. Introduction

1.1 Préambule

Une condition préalable à la pratique du sport et de l'activité physique est l'existence d'infrastructures et d'espaces adaptés aux besoins des utilisateurs.

En règle générale, on assimile les conceptions communales des installations sportives à la planification des complexes sportifs. Or, la pratique révèle des interactions évidentes entre les sites accueillant les activités physiques et sportives, les contenus sportifs et les formes d'organisation du sport. Les nouvelles conceptions communales des installations sportives doivent donc porter, non seulement sur les installations sportives proprement dites, mais sur tous les espaces et infrastructures propices au mouvement, au sport et à l'activité physique.

On notera que ces espaces propices au mouvement en général et au sport non organisé sont de plus en plus fortement limités par le trafic individuel motorisé; et que par ailleurs, le sport s'émancipe de ses limites connues, des installations généralement normées: on voit apparaître de nouvelles disciplines sportives. Les planificateurs doivent donc tenir compte de ces évolutions, et intégrer les espaces servant au sport au quotidien et au sport non organisé.

La Confédération, qui pour tâche de réunir les conditions favorables à la pratique du sport et de l'activité physique, y contribue à travers le présent guide.

1.2 Public cible

Ce document s'adresse aux concepteurs et aux services communaux compétents pour établir une conception des installations sportives d'importance communale.

1.3 Objet

L'un des objectifs de la conception est de faire augmenter constamment la part de la population exerçant une activité physique, de faire entrer le sport dans les habitudes et naître un «esprit sportif». L'engouement pour le sport doit accroître l'attrait des communes comme lieux de résidence et de vie et, partant, renforcer la cohésion et l'identification sociale.

Pour pouvoir se développer, cet «esprit sportif» a besoin d'espaces et d'infrastructures suffisants et de bonne qualité.

A travers ce guide et des conseils individuels, l'Office fédéral du sport OFSPO soutient les initiatives de nombreux acteurs – communes, groupements d'intérêts privés et professionnels, offices fédéraux et autres partenaires – pour améliorer le développement intra-urbain en renforçant la qualité de l'habitat et la qualité de vie.

Le présent document se veut un guide de travail.

1.4 Conception des installations sportives

Une conception moderne des installations sportives englobe désormais tous les aspects du sport: structure de l'offre, locaux, espaces et infrastructures, structures organisationnelles.

Une appréhension globale du sport et de l'activité physique permet en effet aux communes de se profiler comme des lieux de vie agréables, propices au mouvement et bien servis, offrant aux habitants de tous âges, quel que soit leur mode de vie, des possibilités d'exercer une activité physique dans un environnement intact. Une conception des installations sportives permet de planifier, de construire et d'entretenir durablement un réseau dense d'installations tous publics de bonne qualité. Cela suppose une compréhension du sport et du mouvement au sens large, englobant aussi bien la pratique individuelle du sport et l'exercice physique au quotidien (de plus en plus courante) que la pratique traditionnelle du sport associatif et scolaire.

Une planification prévoyante des installations sportives et des espaces propices au mouvement s'impose d'autant plus que l'époque est aux restrictions budgétaires. L'octroi de fonds pour des rénovations, des agrandissements ou de nouvelles constructions doit être subordonné à une conception à moyen, voire à long terme. C'est une façon de garantir que les ressources existantes servent, non à mener une politique à courte vue, mais à répondre durablement à des besoins largement attestés.

Une conception des installations sportives et des espaces propices au mouvement est un instrument de planification. Elle recense, coordonne, organise, oriente et communique les différents besoins auxquels sont censés répondre le sport et l'environnement. Elle crée notamment une tribune

qui permet aux associations, aux écoles, aux pourvoyeurs d'installations sportives (les communes en premier lieu), aux offices et aux particuliers d'identifier, de soupeser et de coordonner leurs intérêts respectifs.

Cet instrument sert de base à la planification, à la création et à l'exploitation des installations sportives et des espaces propices au mouvement.

La planification, continue, évolue en fonction des données nouvelles. Avec une coordination horizontale (communes – communes voisines) et verticale (communes – canton) aussi rapide que possible, cela permet de réaliser des économies.

De plus, les connaissances ainsi acquises en matière d'aménagement du territoire et d'infrastructure sportive sont pérennisées.

La conception des installations sportives est un instrument qui permet leur développement ciblé, sur les plans territorial (utilisation raisonnable du sol), quantitatif (adapté aux utilisateurs) et qualitatif (répondant aux plus récents standards techniques). L'affectation des fonds elle-même peut être programmée et ciblée.

Par «conception communale des installations sportives», l'Office fédéral du sport entend une conception de l'espace et des infrastructures propices à l'activité physique et au sport pour l'ensemble de la population.

La conception des installations sportives doit être harmonisée avec d'autres, telles que celles des transports, de l'urbanisation et du paysage, de manière à ce que l'aménagement urbain reste propice au mouvement et respectueux de l'environnement.

Et ce, notamment grâce au trafic lent, aux itinéraires dans la verdure, aux chemins piétonniers et aux pistes cyclables permettant de se déplacer en toute sécurité à l'écart du trafic routier ainsi qu'aux surfaces libres de construction et aux parcelles non construites qui peuvent être utilisées par les riverains pour leurs activités sportives. Ces espaces permettent aussi à la nature de se développer en milieu urbain, favorisant ainsi le contact des riverains avec la nature. Il est primordial que les installations sportives très fréquentées soient intelligemment raccordées au réseau de transports existant.

Tout en fixant le futur développement des installations sportives et des espaces propices au mouvement, la stratégie de la conception communale doit offrir la souplesse nécessaire face à l'évolution des attentes des sportifs et de leurs exigences.

1.5 Arguments en faveur d'une conception communale des installations sportives

Une conception communale des installations sportives présente les avantages suivants:

- Elle tient compte des nouvelles habitudes de la population en matière d'activité physique: la tendance à une activité physique spontanée, non organisée, se renforce, ce qui se traduit par une utilisation accrue des installations et espaces non normés. L'évolution démographique renforce cette tendance.
- Elle fournit des informations cruciales sur le pouvoir d'attraction de la commune et contribue ainsi à lutter contre le dépeuplement de l'espace urbain.
- Elle protège les espaces propices au mouvement, tels que les espaces verts et les parcelles non construites, de la densification des constructions en les intégrant dans une conception intercommunale.
- Elle induit une approche consciente de la ressource «espaces propices au mouvement» et un éventuel élargissement de l'offre.
- Elle permet une planification des installations sportives strictement ciblée sur les besoins et la mise en évidence des sous-occupations.
- Elle contribue à meilleure coordination intra-communale des différents secteurs d'activité, aux niveaux politique et administratif.
- En garantissant le traitement des informations de base sur les différents espaces propices au mouvement, elle permet, le moment venu, une prise de décision plus rapide sur certaines questions.
- Elle améliore considérablement la transparence des processus pour les groupements d'intérêts.
- La participation de ces groupements à l'élaboration de la conception communale des installations sportives et à la réalisation des projets en découlant contribue à une meilleure acceptation des décisions.

2. Place dans le système suisse d'aménagement du territoire

Les principaux objectifs de l'aménagement du territoire sont l'utilisation mesurée et l'occupation rationnelle du territoire. Les buts définis de manière détaillée à l'art. 1 de la loi sur l'aménagement du territoire sont très proches de ceux du développement durable, lequel exige une prise en considération équitable de la société, de l'environnement et de l'économie. Avec l'Agenda 21 local, cette mission des communes a pris une nouvelle dimension. Aussi les activités d'une commune et leurs effets à long terme doivent-ils être planifiés et mis en œuvre sur la durée.

Concernant la planification des installations sportives et des espaces propices au mouvement, on distingue trois niveaux:

CISIN

La **conception des installations sportives d'importance nationale** est une conception au sens de l'art. 13 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire. Elle a donc force obligatoire pour les autorités. Cette mesure s'inscrit dans le droit fil du Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse. Les installations d'importance nationale y sont répertoriées.

CISIC

La **conception des installations sportives d'importance cantonale** fournit une base au plan directeur cantonal. Elle n'a donc pas force obligatoire pour les autorités, à moins d'être intégrée dans le plan directeur. Dans la CISIC sont

désignées les installations d'importance cantonale ainsi que les recoupements avec la conception communale des installations sportives.

CISCO

La **conception communale des installations sportives** n'est pas contraignante pour les autorités mais elle sert notamment de base pour les plans directeurs communaux, régionaux, voire cantonaux. Sa mise en œuvre dans le plan d'affectation peut rendre certains de ses éléments contraignants pour les propriétaires, notamment lorsque les zones qui s'y prêtent sont affectées à la pratique du sport.

Dans la mesure où elle est périodiquement actualisée, cette conception peut constituer une base essentielle pour la planification financière communale, aussi bien à court qu'à long terme. Ainsi devient-elle un instrument de planification politique majeur au niveau communal.

Remarque: le terme «conception communale des installations sportives», choisi par souci d'harmonisation avec les appellations «CISIC» et «CISIN» n'est, en réalité, pas tout à fait approprié. L'appellation «conception de l'espace et des infrastructures liées au sport et à l'activité physique» serait plus adéquate, comme le montrent les explications fournies précédemment.

Dans quelles circonstances est-il indiqué de rendre les conceptions communales contraignantes pour les autorités en les intégrant dans le plan directeur communal ou cantonal?

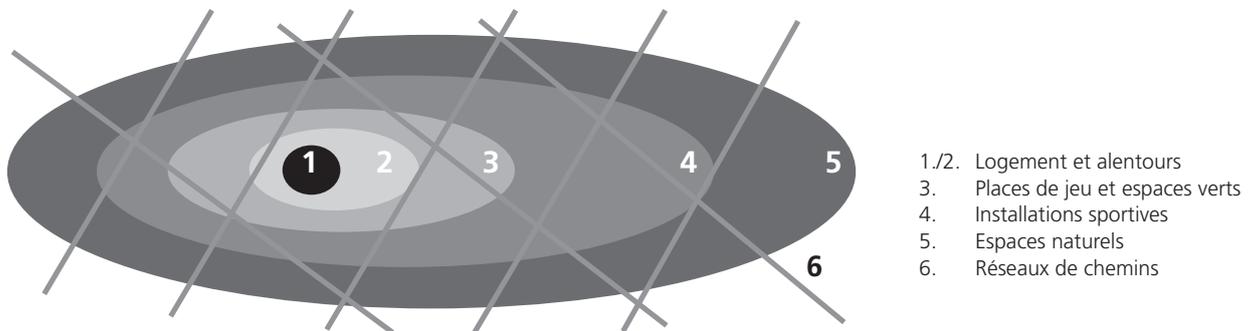
- *Quand les organismes publics responsables sont associés à la mise en œuvre des contenus et que la conception se veut un projet global dont les divers aspects sont interdépendants.*
- *Quand des règlements se réfèrent directement au contenu de la conception.*
- *Quand des permis de construire, des projets communaux, des autorisations de projets ou des concessions s'appuient directement sur la conception.*
- *Quand il est prévu de signer des conventions avec des promoteurs sur la base de la conception des installations sportives.*
- *Quand un problème est difficile à résoudre et qu'une solution doit être imposée à l'aide d'un instrument de planification.*

D'après Kurt Gilgen 2001, p. 50.

3. Organisation de l'espace propice au mouvement

«Espaces propices au mouvement» est le terme générique pour tous les espaces et les installations où le sport et l'activité physique sont possibles. Les espaces propices au mouvement sont la condition préalable à toute forme d'exercice physique. Aussi bien les installations très spécialisées, tels les anneaux d'athlétisme, que les parkings de centres commerciaux utilisés temporairement, notamment pour le roller le week-end, peuvent être regroupés sous ce terme générique.

La palette d'espaces propices au mouvement est très variée et peut à notre avis être subdivisée comme suit:



3.1 Logement et alentours

Par «alentours» nous entendons notamment les jardins, cours intérieures, terrasses, etc. Quand au plan et à l'ameublement du logement, ils ont une grande influence sur l'activité physique des enfants en bas âge, dont ils constituent le principal cadre. Il convient de garantir le plus souvent possible aux enfants l'accès direct aux abords du logement. Pour les enfants plus âgés et les adultes aussi, des espaces propices au mouvement doivent être créés.

Si la qualité d'un logement augmente avec sa taille, son isolation est également un aspect important eu égard aux voisins qui pourraient être dérangés par les jeux enfantins. Mais le critère décisif est le temps alloué par les parents à l'activité physique de l'enfant à la maison. Ce temps devrait être inversement proportionnel à celui passé devant la télévision ou l'ordinateur, qui est une activité sédentaire.

L'influence des pouvoirs publics sur cet espace est la plus limitée et ne sera pas traitée ici, mais elle a un impact significatif sur les habitudes des enfants en matière d'activité physique.

3.2 Places de jeu et espaces verts

Il s'agit de places de jeu attractives, d'installations scolaires de plein air accessibles au public, de petits espaces verts de quartier, de chemins d'école sécurisés, de pistes de skating, de zones de rencontre avec limitation à 20 km/h, de terrains constructibles non utilisés, etc.

Ces espaces sont surtout importants pour les enfants et les personnes âgées car l'amplitude de leurs mouvements dépend des infrastructures proposées à proximité des logements et de la sécurité qu'elles offrent.

3.3 Installations sportives

Selon la norme 001 de l'OFSP (p. 7), on entend par «installations sportives» des «constructions, des installations et des aménagements topographiques nécessitant un permis de construire, ainsi que des terrains dont l'affectation ne peut être modifiée sans permis de construire, construits ou exploités pour pratiquer une ou plusieurs disciplines sportives.»

Selon cette norme, les installations sportives sont subdivisées en cinq grandes catégories: 1. Installations en plein air, 2. Salles de sport, 3. Piscines couvertes et de plein air, 4. Installations pour sport de glace, 5. Installations dédiées à des disciplines spécifiques.

3.4 Espaces naturels

On compte parmi eux les espaces proches des zones urbaines ou plus éloignés dans la forêt et les montagnes, ou l'eau.

3.5 Réseaux de chemins

Les réseaux de chemins servent, d'une part, à l'activité physique à proprement parler, et d'autre part, à accéder aux différents espaces propices à l'activité physique. Ils englobent les chemins piétonniers et pedestres, les pistes cyclables, les pistes de skate, notamment pour se rendre au travail, à l'école, faire ses courses, aller au sport, sans oublier les chemins équestres, etc.

4. Elaboration étape par étape

Il est évident qu'il ne peut pas y avoir un seul schéma d'élaboration d'une conception des installations sportives pour les 2763 communes politiques (recensées par l'Office fédéral de la statistique au 1^{er} janvier 2005). Le modèle ci-après est présenté à titre d'exemple. D'autres aides utiles sont proposées en annexe, telles que la liste des communes déjà dotées d'une conception des installations sportives et des références bibliographiques.

<i>1. Situation de départ</i>	<i>1. Mandat 2. Situation politique, données juridiques et planifications déterminantes 3. Constitution de l'équipe de projet</i>
<i>2. Inventaire des bases</i>	<i>1. Recensement 2. Inventaire des besoins</i>
<i>3. Analyse de base</i>	<i>1. Analyse de la situation 2. Analyse des besoins 3. Synthèse des données de base et détermination du besoin d'intervention</i>
<i>4. Partie stratégique</i>	<i>1. Formulation des objectifs 2. Coordination à l'intérieur des régions 3. Concrétisation de la conception</i>
<i>5. Mise en œuvre</i>	<i>1. Mesures 2. Calendrier 3. Financements</i>
<i>6. Evaluation du résultat, révision, adaptation</i>	

4.1 Données initiales

La promotion du sport et du mouvement doit être ancrée au niveau communal. Avant d'élaborer une conception des installations sportives, il est recommandé de mettre en place un concept directeur de politique sportive. Celui-ci fondera une compréhension globale du sport et de l'activité physique – et, partant, de la création d'infrastructures et d'espaces propices au mouvement dans le cadre d'une stratégie de long terme. Des déclarations sur les espaces propices au mouvement urbains, naturels et multifonctionnels devront y être intégrées. Ce principe directeur sera politiquement contraignant et contribuera au développement durable de la commune. Il servira à structurer et à développer les principaux axes du sport et de l'activité physique, assurera une démarche cohérente et reconnaîtra la valeur ajoutée que procure une détente active dans les espaces proches des zones urbaines.

Une telle démarche suppose une planification prévoyante des espaces propices au mouvement, qui tienne compte des besoins propres aux sportifs et aux diverses formes d'activité physique et qui intègre les autres planifications (planification des transports, de l'urbanisation, du paysage, du tourisme, etc.).

Le département compétent prépare le projet de conception communale des installations sportives.

La conception des installations sportives doit être coordonnée avec d'autres instruments d'aménagement du territoire.

4.1.1 Mandat

Une conception des installations sportives est lancée par mandat de l'exécutif.

Les points à régler peuvent être formulés comme suit:

Description de la situation de départ

La situation de départ sur laquelle est fondé le mandat doit être décrite le plus précisément possible. Qu'est-ce qui donne lieu au mandat?

Mandant

Mandataire

Cadre général

Quelles sont les conditions et les obligations à remplir?

Quels services doivent être associés au projet?

Quelles sont les conditions de sécurité à respecter?

Ressources

Quels sont les effectifs et les moyens financiers disponibles?

Combien de temps peut être alloué au projet?

Organisation du projet

Quelle forme d'organisation est choisie pour le projet?

Priorité par rapport à d'autres projets

Dans une commune, la hiérarchie des projets doit être déterminée.

Quelles sont les compétences du mandataire?

Secteur géographique (périmètre)

Sur quel secteur porte le mandat? Comment se présente la collaboration avec les communes alentour? Les conceptions communales des installations sportives ne doivent pas être circonscrites au périmètre de la commune. Au contraire, il est souhaitable qu'elles donnent lieu à des collaborations intercommunales.

But (teneur du mandat)

Quels buts/résultats/qualités doivent être atteints eu égard à la problématique, aux pistes de solution, aux mesures, aux procédures, aux délais, aux décisions, à la réalisation? Il est important de se demander le plus tôt possible selon quels critères le degré de réalisation des objectifs pourra être mesuré.

Procédure

Quelles sont les étapes à fixer pour atteindre le but?

Ce projet fait-il l'objet d'une politique d'information à prendre en compte?

Les résultats intermédiaires devront-ils être présentés?

4.1.2 Situation politique, données juridiques et planifications déterminantes

Avant de lancer une conception des installations sportives, il faut commencer par en étudier les bases, à savoir:

Confédération cf. annexe I
Canton Lois, ordonnances, éventuellement concepts relatifs au sport et planification directrice du tourisme Plan directeur
Commune Eventuels concepts, plan de zone, législation sur les constructions, accords avec les communes voisines et les clubs de sport, règlement de droit privé dans le registre foncier, projets des communes, etc.

4.1.3 Constitution de l'équipe de projet

Le rôle de chef de projet de la conception communale des installations sportives incombe au responsable du sport dans la commune. Il serait judicieux de constituer un groupe de projet interdisciplinaire réunissant des personnalités d'horizons divers: décideurs, spécialistes pouvant jouer le rôle de conseillers, représentants des divers groupes d'intérêts comme les clubs de sport, le département de la planification urbaine, le service des espaces verts, éventuellement des représentants politiques. La taille du groupe de projet doit être adaptée au contexte local. Le panel ainsi constitué doit pouvoir porter un jugement équilibré sur les différents besoins. Les compétences du groupe de travail doivent être clarifiées et la répartition des rôles au sein du groupe doit être définie. Comme cela a déjà été mentionné au point 4 (définition du mandat), le mandant a un rôle important. Il doit s'acquitter de sa tâche en connaissance de cause, ce qui vaut autant pour l'attribution du mandat que pour la prise de décisions et le soutien au chef de projet. Il est bon de confier à un noyau dur la tâche de préparer avec le chef de projet les processus et les décisions qui seront prises par l'équipe du projet.

4.2 Inventaire des données de base

Sous ce point sont récapitulées les principales bases de la conception: tous les espaces propices au mouvement sont recensés, eu égard également à la capacité et à la qualité des différentes installations. Les catégories «espaces propi-

ces au mouvement» «logement et alentours», «terrains de jeu et espaces verts» ainsi que les «installations sportives» sont traités plus en détail. Le réseau de chemins et les espaces naturels doivent également être pris en considération, il convient éventuellement de mettre l'accent sur certains champs d'activités en fonction des circonstances locales. Les conceptions ayant trait au trafic lent et au paysage doivent être prises en compte dans le processus. La pyramide des âges de la commune, voire même des différents quartiers, peut fournir des informations importantes pour l'interprétation des données.

4.2.1 Etat des lieux

Il existe différentes méthodes pour faire un état des lieux, sachant qu'elles sont souvent combinées. En voici quelques exemples:

- Examen de l'inventaire de l'administration des domaines ou du service des sports
- Analyse de photos aériennes
- Enquête auprès des partenaires (clubs, enseignants, moniteurs, organisations de quartier, propriétaires d'installations sportives privées, utilisateurs, spécialistes des sports non organisés et des sports à la mode)
- Visite et estimation sur place
- Analyse de données secondaires (données issues de domaines connexes tels que la santé ou la jeunesse).

Ci-après sont listés, pour l'état des lieux des installations sportives et des espaces propices au mouvement, des points de repère qui peuvent aider à sélectionner les méthodes appropriées. Il convient dans chaque cas de se demander si la méthode en question permet d'obtenir les résultats souhaités.

Logement et alentours

Type d'installation

De quel type d'environnement résidentiel s'agit-il (en fonction du type de logement)? Par exemple cours, jardins, accès aux maisons, parkings, etc.

Responsabilité

Quels sont les rapports de propriété dans cet environnement résidentiel?

Taille de l'environnement résidentiel

Quelle est la taille de l'environnement résidentiel? Les espaces extérieurs donnés correspondent-ils aux valeurs directrices habituelles?

Accessibilité

Qu'en est-il de l'accessibilité de l'environnement résidentiel? A quels risques sont exposés les enfants sur les voies d'accès?

Équipement

L'environnement résidentiel est-il stimulant?

Evaluation de l'état

Dans quel état se trouve l'environnement résidentiel?

Conditions naturelles

L'environnement résidentiel est-il dégradé par le bruit et/ou les gaz d'échappement d'une rue?

Zonation

L'environnement résidentiel est-il subdivisé en différentes zones (privée, semi-publique et publique)?

Terrains de jeu et espaces verts

Type d'installation

De quelles installations sportives est-il question? Parc, place de jeu de quartier, cours de récréation, place, etc.

Responsabilité

A qui appartient l'installation? Qui est responsable de son entretien?

Accessibilité

Comment est desservie l'installation (mobilité douce, transports publics, nombre de parkings)? Quelle est la fréquence de passage des transports publics? Existe-t-il un accès sécurisé aux espaces propices au mouvement (chemin piétonnier, piste cyclable, etc.)? Comment les enfants en bas âge peuvent-ils accéder à l'environnement résidentiel immédiat? Comment une installation est-elle située au sein de la zone urbaine?

Taille de l'installation

Quelle est la taille de l'installation?

Multifonctionnalité

A quels types d'activité physique se prête l'installation? L'installation est-elle stimulante? Les habitudes en matière de sport et d'activité physique peuvent par exemple être recensées en même temps que les besoins.

État de l'installation

Dans quel état se trouve l'installation?

Impacts environnementaux

L'installation produit-elle de fortes émissions?
De quelles immissions l'installation souffre-t-elle?

Taux de fréquentation

Quel est le taux d'utilisation des diverses installations?

Installations sportives**Type d'installation**

De quelles installations sportives est-il question? Installations de plein air, salles, piscines, patinoires ou installations spécifiques.

Entretien

A qui appartient l'installation? Qui se charge de son entretien (personne de référence, n° de tél.)? Des données sur les frais d'entretien sont-elles disponibles? Certaines installations sont-elles particulièrement exposées au vandalisme?

Accessibilité

Où est située l'installation? Est-elle enserrée dans un réseau d'espaces propices au mouvement ou est-elle isolée?
Des voies d'accès et des possibilités de se garer sont-elles prévues pour les différents moyens de transports? Quelle est la fréquence des transports publics? Existe-t-il aussi des moyens d'accès faciles pour les personnes handicapées?

Organisation de l'espace

L'installation est-elle très facile d'utilisation et les processus internes sont-ils fonctionnels? Existe-t-il des espaces naturels et des paysages vierges?

Équipement de l'installation

De quels appareils est dotée l'installation (mur d'escalade, pare-ballons, tribune, etc.)? Outre les installations sportives traditionnelles, des espaces sont-ils prévus pour l'activité physique non organisée?
Quels terrains de jeu comportent un marquage au sol? Est-il possible de marquer d'autres terrains?

Taux de fréquentation

Quel est le profil des utilisateurs (club/école/clientèle de prestataires commerciaux/sportifs non organisés/enfants)?
Quel est le profil des utilisateurs par créneau horaire?
Serait-il possible de faire augmenter le taux de fréquentation des installations existantes en modifiant ou en améliorant l'organisation (planning plus serré, utilisation pendant les vacances, etc.)? Est-il possible de rallonger la période d'utilisation des installations saisonnières (le cas échéant à l'année entière) en les affectant à une activité annexe? Comment louer les installations? Quels sont les types de sport et d'activité physique les plus fréquemment pratiqués dans l'installation sportive? L'utilisation de l'installation est-elle soumise à des restrictions? Existe-t-il des incompatibilités entre les différents groupements d'intérêts?

Taille de l'installation

Quelle est la taille de l'installation (longueur/largeur/hauteur)? Quelle est sa capacité? Comment la classer (nationale/cantonale/régionale)? Les installations sportives conventionnelles sont-elles complétées par des voies de circulation propices à la mobilité douce?

Types d'activité physique

A quels types d'activité physique se prête l'installation? L'installation est-elle stimulante?

Installations annexes

Y a-t-il suffisamment d'installations annexes (vestiaires, WC, salles de rangement du matériel, etc.)? Quelle est leur taille? Sont-elles adaptées aux besoins des handicapés?

État des lieux

Dans quel état se trouve l'installation? La réponse à cette question relève souvent de la compétence de spécialistes. Cette évaluation coïncide-t-elle avec l'état actuel des connaissances?

4.2.2 Inventaire des besoins

Il est judicieux d'associer les différents groupements d'intérêts à l'inventaire (interview, questionnaire, groupes de discussion, etc.), car cela permet de mettre en évidence les potentialités des différents espaces propices au mouvement (cf. point 3). Les questions doivent être soigneusement élaborées. Il est préférable de laisser de côté les questions dont l'intérêt est secondaire car elles nécessitent la mise en œuvre de moyens disproportionnés par rapport à leur utilité. Il est recommandé de réaliser une enquête préalable avec un petit groupe test afin d'évaluer le questionnaire. Lors de l'évaluation, les groupes de personnes ci-après peuvent être pris en considération.

Questionnaire

On peut envisager d'interroger les partenaires suivants: clubs, enseignants, moniteurs, jeunes, organisations de quartier, représentants politiques, propriétaires d'installations sportives privées, office du tourisme, associations de parents, organisations de jeunesse, utilisateurs, spécialistes des sports non organisés et des sports à la mode, services des espaces verts, organisations en faveur de la circulation lente, organisations de protection de la nature. Un sondage peut éventuellement être mené auprès d'un échantillon représentatif de la population. Il est bon que les avis soient le plus possible ciblés sur le quartier.

A l'annexe II sont proposés des questionnaires types destinés à la population, aux clubs, aux jardins d'enfants/écoles primaires et aux écoles secondaires.

Les questions d'ordre général suivantes peuvent être posées:

- L'utilisation des installations pose-t-elle des difficultés (préciser l'installation, le type de difficulté)?
- Les installations présentent-elles des défauts (préciser l'installation, le type de défaut)?
- Remarques, propositions, souhaits?
- Quelles parties de l'installation sont utilisées?
- De nouveaux besoins sont-ils d'ores et déjà prévisibles?
- Y a-t-il des besoins en matière d'infrastructure (lesquels/ pourquoi, preuve des besoins)?
- Dispose-t-on d'indications sur la manière d'exploiter l'infrastructure sportive au meilleur prix (qui peut fournir quelle contribution)?
- Horaires d'ouverture, utilisabilité dans le temps?

Question à la population:

- Que pense-t-elle des espaces propices au mouvement dont elle dispose (qualité, suffisance)? (cf. point 3, «Organisation de l'espace »)

Le projet pilote mené à Muttenz a révélé que jusqu'en 3^e classe, il était judicieux de faire remplir le questionnaire à la maison. Dans les classes suivantes, les élèves peuvent le remplir eux-mêmes à l'école.

Attention: le questionnaire crée des envies! Une communication claire s'impose d'emblée. Les questions ouvertes sont importantes mais compliquées à traiter et doivent donc être limitées et ciblées. Les groupes cibles doivent être sélectionnés conformément aux déclarations prévues.

4.3 Analyse de base

4.3.1 Analyse de la situation

Logement et alentours

Pour connaître la taille des espaces publics et des terrains de jeu pour enfants, on peut se référer à

- la loi sur les constructions (par exemple canton de Berne, art. 15)
- l'ordonnance sur les constructions correspondante
- les valeurs directrices ou valeurs indicatives
- les enquêtes réalisées auprès des riverains

A Zurich, un rapport a été consacré à l'évaluation des espaces non construits privés et semi-publics (Keller Daniel, 2005). Les valeurs de référence suivantes ont été appliquées:

Surface de l'environnement résidentiel du logement par habitant

grande > 40 m²

moyenne 20-40 m²

petite < 20 m²

Ces données ont une valeur indicative.

Terrains de jeu et espaces verts

L'analyse de l'espace «terrains de jeu et espaces verts» au sein de l'espace urbain peut se faire selon les critères qualitatifs et quantitatifs suivants:

1. Qualité: les critères de différenciation des terrains de jeu et des espaces verts doivent être définis dans le cadre de processus participatifs pour des installations spécifiques, ce qui ne vaut la peine que si un projet de transformation concret est à l'ordre du jour. Lors de la conception communale des installations sportives, il n'existe pas forcément de besoin à cet égard, sauf si un projet concret de modifications est déjà à l'ordre du jour.

2. Quantité: l'exemple de Zurich montre bien comment le taux d'aménagement en espaces verts d'un espace urbain peut être planifié (Keller Daniel, 2005):

Lors de l'élaboration d'une carte du taux d'espaces non construits, les facteurs suivants peuvent entrer en ligne de compte: accessibilité, taille, utilité et capacité des espaces non construits.

Accessibilité

Existe-t-il sur le chemin d'accès à l'espace non construit des obstacles tels que routes, rails, eau?

Distance

De 10 à 15 minutes à pied ou 400 m à vol d'oiseau pour les espaces non construits de plus de 2500 m², ou 200 m à vol d'oiseau pour les espaces non construits de moins de 2500 m²

Taille minimum

Pour les employés 1000 m²

Pour la population résidente 2500 m²

Utilisabilité

supérieure, liée au quartier, ciblée, linéaire ou paysagère

Capacité

minimum: 5 personnes/ha

maximum: 200 personnes/ha

Il convient d'utiliser le Système d'information géographique (SIG) pour évaluer les données.

Installations sportives

L'analyse du parc existant permet d'étudier si et dans quelle mesure les installations sportives et les espaces propices au mouvement remplissent actuellement leur fonction et pourront continuer de la remplir à l'avenir. Des critères d'urbanisme, de construction, de fonctionnalité sur le plan sportif,

de sécurité, d'économie d'entreprise, etc. peuvent jouer un rôle important pour l'analyse.

Aménagement du territoire

Les valeurs indicatives ci-dessous mettent souvent clairement en évidence un manque ou un excédent. Les chiffres comparatifs, par contre, sont vagues, et doivent donc être utilisés avec beaucoup de prudence.

Construction:

- Les installations existantes sont-elles conformes aux normes actuelles?
- Faut-il prévoir des travaux de rénovation importants?
- Des subventions cantonales ou fédérales peuvent-elles être obtenues pour la rénovation de certaines installations?
- Quels sont les avantages et les inconvénients des divers types d'installations?
- Comment sont desservies les installations?
- Des mesures environnementales sont-elles nécessaires?

Fonctionnalité:

- Les dimensions des installations existantes sont-elles encore conformes aux normes?
- Les équipements existants répondent-ils aux besoins des organisations utilisatrices?
- Une offre variée est-elle proposée à toutes les catégories de personnes pratiquant une activité physique?

Sécurité:

- Les installations existantes répondent-elles aux normes de sécurité?
- Le trafic individuel motorisé côtoie-t-il sans problème le trafic lent?
- Les gardiens peuvent-ils dire, par expérience, que certains types d'accidents sont récurrents?

Valeurs indicatives

Besoins scolaires

Nombre d'unités =

Nombre de cours d'éducation physique par semaine
24 à 36 cours

+ besoin du club

Nombre d'unités =

Nombre de séances d'entraînement par semaine
10 à 15 séances d'entraînement par semaine

Intensité de l'utilisation

Nombre de terrains gazonnés = *Nombre de séances d'entraînement par semaine*
12 à 18 h d'utilisation par semaine

Gestion:

Le parc des installations sportives doit être étudié à la loupe. Les instruments d'analyse d'économie d'entreprise peuvent être utilisés à cet effet, sachant qu'il convient de prendre l'ensemble du cycle de vie en considération (coûts d'investissement/coûts d'exploitation/coûts de démolition). C'est ainsi que les problèmes des installations existantes peuvent être analysés et le potentiel d'optimisation mis en évidence. Le recours à des spécialistes externes permettra en outre d'atténuer le risque d'aveuglement dû à la routine professionnelle.

Analyse des utilisateurs et des fournisseurs:

- Comment sont structurés les clubs?
- Y a-t-il des installations sportives privées?
- Quel est à peu près le rapport entre sport organisé et sport non organisé?
- L'utilisation des installations occasionne-t-elle d'importants mouvements pendulaires?
- Des problèmes d'émissions ou d'immissions liés aux installations sportives sont-ils constatés?
- L'infrastructure existante reflète-t-elle le comportement de la commune en matière de sport et d'exercice physique?

4.3.2 Analyse des besoins

L'analyse des besoins est décisive, notamment pour définir les principaux axes de la conception communale des installations sportives. A ce stade sont analysés les résultats de l'inventaire des besoins. Concrètement, on détermine si l'offre existante permet de couvrir le besoin de la population en espaces et en infrastructures pour le sport et l'activité physique. L'analyse des besoins confirme les résultats de l'analyse du parc existant ou les remet en question.

Selon la norme 001 de l'OFSPPO Installations sportives «Principes de planification» (Bosshart, Rey et al., 2002, p.5) l'analyse des nouveaux besoins inclut leur remise en question, notamment comme suit:

- Le besoin est-il sérieusement établi?
- Le besoin va-t-il subsister à long terme?

L'évolution démographique est un critère qu'il convient de prendre en compte dans la détermination des besoins.

Il convient d'étudier les données collectées (souhaits, exigences, projets) de manière critique et de distinguer les besoins réels du superflu. La faisabilité doit également être évaluée.

4.3.3 Synthèse des données de base et détermination du besoin d'intervention

Les données réunies sont présentées de la manière la plus succincte et la plus synoptique possible. Selon Züst (1997), il est efficace de conclure l'analyse par un récapitulatif qui inclura les considérations suivantes:

- Délimitation définitive des espaces propices au mouvement pris en compte et modalités de prise en compte
- Description du problème à résoudre à partir de l'analyse du parc des installations et des besoins
- Formulation, à partir des problèmes identifiés, de ce que l'on peut attendre de l'élaboration stratégique (cf. 4.4)
- Rappel des conditions-cadre
- Mise en évidence de la marge de manœuvre existante.

Les questions suivantes peuvent permettre de déterminer l'action nécessaire:

- Les installations existantes permettent-elles de couvrir les besoins en activité physique et en sport?
- Le réseau de chemins répond-il aux besoins du trafic lent?
- Le réseau des installations pour enfants en bas âge auxquelles ils doivent pouvoir accéder autant que possible par leurs propres moyens présente-t-il des lacunes?
- Comment sont répartis les espaces propices au mouvement au niveau régional, installations sportives comprises?
- Quelles sont les synergies à exploiter avec d'autres communes, eu égard aux espaces propices au mouvement?

4.4 Partie stratégique

Sous ce point, il s'agit de fixer les limites du futur développement des espaces propices au sport et au mouvement à partir de la synthèse des éléments de base (point 4.3.3).

Toute commune ou région qui se lance dans l'élaboration d'une conception des installations sportives devrait avoir préalablement réfléchi aux questions suivantes:

- Les installations sportives et les espaces propices au mouvement doivent-ils renforcer encore l'attrait de la commune?
- Quels sont les points forts et les points faibles de la commune?
- Le but est-il de créer une nouvelle demande en proposant une nouvelle offre?
- Sur quels types d'activité physique, d'espaces propices au mouvement l'accent est-il mis?

- Faut-il privilégier certains types de sport et pourquoi?
- S'agit-il de faire naître un besoin en termes d'installations sportives et d'espaces propices au mouvement ou de se concentrer sur une discipline sportive particulière et de l'encourager?
- La répartition et la situation des installations correspondent-elles au développement stratégique de la commune?
- Le plan de zone fait-il ressortir des secteurs où pourraient être implantés des installations sportives et des espaces propices au mouvement?
- Possibilités d'agrandissement?
- Où sont situées les propriétés foncières publiques?
- Peut-on partir des planifications existantes pour les développer?
- Quels sont les points forts et les points faibles de la planification existante?
- Y a-t-il déjà d'autres planifications/conceptions importantes pour une planification des installations sportives? (trafic, habitat, planification des espaces verts, etc.)
La planification des sites scolaires couvre-t-elle les installations sportives?
- La collaboration peut-elle permettre d'envisager une plus grande installation?
- La collaboration peut-elle permettre d'améliorer le taux de fréquentation de l'installation?
- La stratégie de la commune peut-elle avoir des implications directes sur les installations sportives?

- Un groupement de communes permet-il d'envisager une planification intercommunale des espaces dédiés au sport, à l'activité physique et aux activités dans la nature?
- Les espaces propices au mouvement, en particulier les installations sportives, peuvent-ils procurer des avantages comparatifs par rapport aux communes ou aux régions voisines?
Existe-t-il d'éventuelles possibilités de pilotage?

Le concept directeur de politique sportive peut déjà apporter une réponse à certaines de ces questions.

4.4.1 Formulation des objectifs

Les objectifs doivent être fixés par le groupe de projet. Selon Züst (1997, p.101), on entend par «buts» des déclarations à caractère normatif décrivant une réalité future, souhaitée, à rechercher ou à éviter, ou des faits dont on souhaite qu'ils se concrétisent.

Pour trouver plus facilement des solutions possibles au problème identifié, on peut définir un certain nombre de critères auxquels la solution visée devra répondre.

Pour fixer l'objectif, les points généraux suivants peuvent notamment être pris en compte.

Objectifs généraux

- Les prescriptions découlant des grands objectifs de la politique sportive doivent être observées.
- Les prescriptions découlant des grands objectifs de développement de la commune ou de la région tels que le développement de l'urbanisation ou des paysages (cf. chapitre 4.2 Bases) doivent être prises en compte.
- Les objectifs doivent compléter ceux des autres planifications du même domaine et des champs d'activités voisins.

Formulation des objectifs

Il convient de formuler des objectifs réalisables et dont la mise en œuvre puisse être contrôlée.

Fixation des priorités

Les objectifs doivent être subdivisés en objectifs à court, à moyen et à long terme.

Optimisation des installations dans leur ensemble

Les installations doivent être optimisées. L'offre doit être parachevée dans une optique stratégique, ce qui signifie que les installations doivent être complémentaires conformément à la stratégie. Cela nécessite de renforcer les installations sportives au moyen de dispositifs favorisant le mouvement de manière générale.

Optimisation des diverses installations

Meilleur taux de fréquentation, agrandissement des installations existantes. Une nouvelle construction ne doit être envisagée qu'en dernier recours, après épuisement de toutes les autres possibilités.

Utilisation combinée

L'usage combiné rend les installations plus attractives. Il permet notamment de mieux utiliser les salles annexes, à condition toutefois que celles-ci soient suffisamment nombreuses. Une utilisation combinée habile des installations peut permettre d'en améliorer le bilan énergétique et de rationaliser le travail du personnel.

Les installations sportives doivent prendre en compte le contexte local

Tous les types d'installations ne sont pas forcément nécessaires partout. Des solutions doivent être recherchées avec les communes avoisinantes pour satisfaire aux besoins régionaux le plus durablement possible. La desserte est un aspect primordial à cet égard, notamment en termes de mobilité à force humaine et de transports publics.

Développement intra-urbain

Une amélioration qualitative de l'infrastructure existante est souhaitable. A cet égard, les espaces verts et les terrains non construits au cœur de la ville ne doivent pas être considérés comme des surfaces pouvant permettre de densifier encore le tissu urbain.

Il convient au contraire de les sécuriser et de les revaloriser afin de les transformer durablement en espaces propices au mouvement. La construction à outrance de terrains non construits et d'espaces verts est doublement néfaste, d'une part parce que toute nouvelle construction nécessite des espaces non construits supplémentaires et d'autre part, justement parce que ceux-ci disparaissent sous l'effet de la surconstruction.

Il convient d'examiner si les espaces non encore utilisés pour le sport et l'exercice physique pourraient s'y prêter. Le but du développement qualitatif des sites urbains existants est de les rendre propices au mouvement.

Sites urbains propices au mouvement

Le projet de développement des communes doit prévoir un environnement propice au mouvement, en accord avec la nature:

- Il est important d'inciter les gens à réintégrer la pratique du jeu et du sport au quotidien, en particulier dans leur environnement résidentiel immédiat.
- Le sport et le mouvement ne doivent plus être confinés à des espaces définis séparés.
- Les rares espaces propices au mouvement dans des configurations urbaines densément peuplées doivent être interconnectés afin de servir à un plus large cercle d'utilisateurs.
- L'utilisation temporaire des parcelles non construites à des fins de sport et d'exercice physique peut être un bon indicateur des besoins de la population en zone urbaine.
- Le but doit être de créer des espaces de vie et de flânerie connexes (Landessportbund Hessen, 2001, p.16).
- Les espaces de vie naturels dans les sites urbains doivent être favorisés.

Mobilité

Dans le cadre de la rénovation, de l'extension ou de la construction d'espaces propices au mouvement et d'installations sportives, le maître de l'ouvrage doit également clarifier la question des voies d'accès, qui peuvent avoir une influence déterminante sur le moyen de transport choisi par les sportifs et les personnes exerçant une activité physique. Une stratégie moderne est nécessaire à cet effet (cf. annexe IV).

Exploitation des installations

- L'organisme responsable de l'exploitation devra être déterminé à un stade précoce de la planification. Il est bon que l'exploitant soit associé le plus tôt possible au processus de planification de l'objet.
- Les installations doivent être exploitées de manière à couvrir le mieux possible les besoins des utilisateurs et les coûts.
- Les travaux de nettoyage et de rénovation d'une installation doivent être organisés de manière à perturber le moins possible l'exploitation.

4.4.2 Coordination à l'intérieur des régions

Il est judicieux de coordonner à l'échelon régional le besoin mis en évidence afin d'utiliser au mieux les synergies et les infrastructures.

4.4.3 Concrétisation de la conception

A partir de la synthèse des données de base (4.3.3) et des objectifs (4.4.1) et compte tenu des intérêts des communes avoisinantes ou du canton (4.4.2), nous montrons ci-après une stratégie, autrement dit les mesures sont à prendre pour pouvoir mettre au point une offre structurelle adaptée au sport et à l'activité physique à l'avenir. Et ce, en fonction des besoins et surtout de la situation financière.

Cette stratégie devrait permettre de trouver une solution adaptée aux besoins avérés et justifiés des différents groupes d'utilisateurs.

Le groupe de projet étudiera soigneusement les solutions proposées par le noyau dur en veillant à identifier et à écarter les idées inadéquates. Les variantes accueillies avec des réserves devront être retravaillées et optimisées.

La procédure décrite ici se veut itérative. Les enseignements découlant de nouvelles mesures peuvent entraîner un retour à des étapes antérieures. L'ensemble du processus devra être soigneusement documenté afin d'assurer la transparence de la planification.

Ce processus doit déboucher sur une décision. Pour chaque besoin, on choisira la solution la plus appropriée au vu de ses avantages, de ses inconvénients et de ses conséquences. Toute décision devra être prise en connaissance de cause.

4.5 Mise en œuvre

Les contenus stratégiques peuvent être mis en œuvre de différentes manières:

- Dans le plan directeur communal: détermination des installations publiques, avec force contraignante pour les autorités
- Dans le plan d'aménagement du territoire: affectation de sites aux installations sportives
- Dans les projets des pouvoirs publics: planification infrastructurelle et financière pour les différents projets
- Dans les projets de coopération: plan directeur (masterplan), convention, contrats, charte (répartition des tâches entre organismes responsables publics et privés)
- Subventions, contributions, participation des pouvoirs publics aux projets privés
- Mesures organisationnelles: règlements d'utilisation

Les projets dont le financement est assuré et pour lesquels un site approprié est disponible peuvent être mis en œuvre.

Pour les différents projets, il convient de chercher des solutions appropriées au niveau des transports, de l'intégration urbaine, de l'esthétique, des exigences fonctionnelles, du plan d'affectation ainsi que de l'agrandissement et de l'équipement des salles, des salles de sport complémentaires, des salles annexes et des installations pour les spectateurs.

Lorsque des objets concrets doivent être planifiés, les publications correspondantes de l'OFSPD doivent être prises en compte pour l'élaboration d'un avant-projet.

4.5.1 Mesures

Les mesures permettent de mettre en œuvre les contenus des conceptions étape par étape.

De nouvelles installations sportives ne doivent être construites que si toutes les installations existantes sont exploitées au maximum de leurs capacités, si elles correspondent à un réel besoin et si le financement de la construction et de l'exploitation est assuré.

Formulation des mesures

Les mesures doivent être adaptées à la stratégie. Elles peuvent être regroupées sous la forme de ce qu'on appelle les fiches de mesures (mesures individuelles) ou de listes de mesures et doivent être décrites le plus précisément possible en tenant compte des points suivants: qui doit faire quoi, quand et où? Pourquoi la mesure s'impose-t-elle? Selon quelle procédure? Avec quoi doit-elle être coordonnée?

Combinaisons

La combinaison de mesures permet d'exploiter des synergies.

- Par exemple: piscines couvertes, piscines en plein air, patinoires artificielles, salles de sport et espaces annexes pour l'activité physique et le mouvement.
- Combinaison des installations sportives avec les centres commerciaux, les foyers de personnes âgées et les espaces annexes propices au sport et à l'activité physique (mot clé: parc sportif).
- Combinaison des complexes sportifs avec des manifestations culturelles.
- Combinaison des espaces propices à l'activité physique avec les espaces naturels.

Mesures organisationnelles

Les mesures organisationnelles ont aussi leur place dans une conception des installations sportives et des espaces propices au mouvement.

- Prolongation des horaires d'ouverture (par exemple 6h00-23h00).
- Utilisation des salles de sport scolaire par les associations à midi et le soir, en 3 à 4 blocs.
- Utilisation des salles le week-end et pendant les vacances scolaires.
- Utilisation des salles d'école par la population.
- Heures d'ouverture des offres d'activité physique et de jeu dans les espaces publics.

Localisation des mesures

La portée géographique des mesures prévues doit être définie avec la plus grande exactitude possible tout en préservant une certaine flexibilité. Si, pour des raisons imprévues, une mesure ne pouvait être réalisée à l'endroit prévu, il faut qu'elle puisse l'être ailleurs.

Fixation des priorités

L'ordre de priorité des mesures doit aussi être fixé, conformément aux objectifs.

Compensation des disparités saisonnières

Des mesures doivent être prises afin d'atténuer les variations saisonnières du taux de fréquentation dues à la nature de l'installation, grâce aux synergies avec d'autres installations.

Plan d'affectation

En cas de besoin, il convient d'adapter le plan de zones et la législation sur les constructions qui s'y réfère (garantie d'implantation). Le plan d'affectation spécial est un instrument qui peut éventuellement servir à la mise en œuvre de plans détaillés contraignants pour les propriétaires, de même que le projet d'exécution.

4.5.2 Calendrier

La situation financière de la commune, les éventuelles contributions de la Confédération, du canton et des bailleurs de fonds privés et l'état des différents projets à réaliser sont déterminants pour le calendrier. Il est bon d'établir une liste récapitulant les différentes mesures, le besoin financier et l'échéancier dans un but de planification financière.

4.5.3 Financements

En cas d'installations d'importance nationale, cantonale ou intercommunale, il convient de prendre contact le plus tôt possible avec les instances concernées. Dans le meilleur des cas, le canton dispose d'une conception des installations sportives d'importance cantonale dans laquelle sont formulés les critères d'allocation d'un éventuel financement.

Facteurs de crise

Une conception des installations sportives ne peut être concrétisée que si le cadre général correspondant et les facteurs de crise sont pris en compte suffisamment tôt dans la planification. Le financement peut constituer un facteur de crise décisif. Aussi les moyens financiers doivent-ils aussi être ajustés dans le plan financier.

Modèles d'organismes responsables

Les différents modèles d'organismes responsables doivent être étudiés (cf. norme OFSPO 001). La commune devrait se demander quel modèle soutenir et comment.

Sécurité de gestion

Il convient de garantir la sécurité de l'exploitation à moyen et à long terme, faute de quoi aucun fonds ne devrait être investi dans la construction des installations.

Les frais de gestion doivent être estimés et reportés dans un plan financier.

Fixation des priorités

Afin de garantir une mise en œuvre effective et efficace de l'installation, il convient d'établir un calendrier de financement conformément aux objectifs.

4.6 Evaluation du résultat, révision, adaptation

Il convient de s'assurer régulièrement que la conception des installations sportives est toujours actuelle et de l'adapter, le cas échéant, à l'évolution du contexte général.

Des changements peuvent en effet apparaître dans les domaines suivants:

- objectifs de développement de la commune/région
- objectifs de politique sportive
- chiffres de la population
- habitudes sportives
- capacités disponibles dans les installations sportives scolaires
- situation financière
- cadre général

La conception communale des installations sportives doit être décidée par le groupe de projet et notamment entérinée par les décideurs politiques. Puis, une commission d'experts chargée de la mettre en œuvre est constituée. Pour chaque projet à mettre en œuvre, une proposition est soumise aux décideurs politiques.

Annexe I

Bases légales fédérales

- Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire, art. 1, let. a, b, c et d, art. 2, art. 3
- Loi fédérale du 17 mars 1972 encourageant la gymnastique et les sports, art. 1, let. c et e, art. 10, al. 1 et 2, art. 12, al. 1 et 2, art. 13, al. 1
- Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse: conséquence 7

Communes dotées d'une conception des installations sportives

Les communes suivantes disposent d'une conception des installations sportives:

- Berne
- Bâle-Ville
- Bremgarten (projet pilote)
- Muttenz (projet pilote)

Annexe II

Questionnaires

- visant la population en général
- visant les clubs de sport
- visant les élèves des écoles secondaires
- visant les enfants des jardins d'enfants et les élèves des écoles primaires
- visant les entreprises

Conception communale des installations sportives (CISCO) de Bremgarten

Questions à la population

Cette enquête fait partie intégrante de la conception des installations sportives que la commune de Bremgarten met en œuvre avec le soutien de l'Office fédéral du sport (cf. Wecker, janvier et février). Vous trouverez des explications plus précises au verso du questionnaire. Celui-ci porte principalement sur les lieux, les places et les installations de Bremgarten mais les personnes qui n'habitent pas à Bremgarten peuvent aussi y répondre. En nous retournant ce questionnaire, vous apportez votre pierre à l'amélioration de l'offre de Bremgarten en matière de jeu, de sport et d'activité physique.

Le questionnaire ne doit être rempli que par une seule personne, aussi convient-il, le cas échéant, de le photocopier ou d'en retirer des exemplaires supplémentaires auprès de la commune de Bremgarten pour les autres membres de la famille ou toute autre personne intéressée. Vos données sont traitées de manière confidentielle. En cas de question, vous pouvez vous adresser par téléphone ou par courriel au groupe de travail CISCO.

Veuillez porter ou envoyer le questionnaire d'ici au 16 avril 2004 à l'adresse suivante:

XXX

XXX

XXX

Nous vous remercions sincèrement de votre soutien.

Le groupe de travail CISCO

Données personnelles:

Sexe: féminin masculin

Année de naissance:

Profession:

Taille du ménage: nombre d'adultes: nombre d'enfants:

N° et rue:

Commune:

1. Combien de fois par semaine faites-vous du sport?

jamais 1 à 2 fois 3 à 4 fois plus de 4 fois

2. Où faites-vous du sport? (plusieurs réponses possibles)

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Terrain de football de l'école secondaire | <input type="checkbox"/> Half-pipe près de l'école secondaire |
| <input type="checkbox"/> Terrain de volley-ball de l'école secondaire | <input type="checkbox"/> Piste de skateboard près de l'école secondaire |
| <input type="checkbox"/> Terrain de sport en dur près de l'école secondaire | <input type="checkbox"/> Installation de lancer de poids près de l'école secondaire |
| <input type="checkbox"/> Terrain en terre battue avec éléments de parcours Vita près de l'école secondaire | <input type="checkbox"/> «Funiculaire» près de l'école secondaire |
| <input type="checkbox"/> Installation d'athlétisme près de l'école secondaire | <input type="checkbox"/> Salle de gymnastique de l'école secondaire |
| <input type="checkbox"/> Courts de tennis du centre | <input type="checkbox"/> Pelouse près de l'école secondaire |
| <input type="checkbox"/> Salle de gymnastique de l'école primaire | <input type="checkbox"/> Terrain de jeu engazonné près de l'école primaire |
| <input type="checkbox"/> Court de tennis de l'Aare | <input type="checkbox"/> Cours de récréation de l'école primaire |
| <input type="checkbox"/> Cours de récréation de l'école secondaire | <input type="checkbox"/> Birchwald |
| <input type="checkbox"/> Dans/au bord de l'Aare | |
| <input type="checkbox"/> Dans mon quartier | où: |
| <input type="checkbox"/> Sur les chemins piétonniers et pédestres de Bremgarten | où: |
| <input type="checkbox"/> Dans la rue | où: |
| <input type="checkbox"/> Sur les pistes cyclables | où: |
| <input type="checkbox"/> Dans une autre commune | nom de la commune: |

Autres installations, sites, places (nom):

.....

.....

.....

.....

Explications relatives à l'enquête

Le Conseil fédéral a adopté, en décembre 2000, le Concept pour une politique du sport en Suisse, qui s'applique à l'ensemble du territoire national. Il entend ainsi contribuer à encourager une culture de l'activité physique à grande échelle, non seulement pour servir des objectifs de politique sanitaire, mais aussi pour contribuer à la cohésion et à l'identité de notre société.

Une mesure de mise en œuvre importante de ce concept est l'encouragement de conceptions des installations sportives aux niveaux cantonal et communal. L'objectif suprême de ces conceptions est la promotion de zones urbaines propices au mouvement et, partant, l'amélioration de l'habitat et de la qualité de vie de la population résidente.

En décembre 2003, le Conseil communal de Bremgarten a décidé d'élaborer une conception communale des installations sportives (CISCO) en étroite collaboration avec l'Office fédéral du sport (OFSP) à Macolin. Cet instrument doit servir de base à la planification d'une politique communale ciblée dans le domaine des espaces et des infrastructures pour l'activité physique et le sport. L'OFSP consacre à ces travaux des moyens financiers, des effectifs et son savoir-faire, pour rendre ensuite accessibles à d'autres communes les expériences tirées de ce projet pilote.

Pour l'élaboration de la conception communale des installations sportives, le Conseil communal a créé le groupe de travail CISCO, qui se compose de représentants du conseil, de la commission des bâtiments et de la planification, de la commission scolaire, du corps enseignant, de l'OFSP et du bureau de l'aménagement local.

Le critère décisif pour la conception communale des installations sportives est un recensement complet des besoins de la population résidente. L'offre structurelle existante en matière d'activité physique et de sport est-elle suffisante? Des défaillances ou des lacunes sont-elles à déplorer? Qu'est-ce qui peut être amélioré? Le groupe de travail CISCO entend étudier soigneusement ces questions à l'aide d'une enquête à vaste échelle. Outre les clubs de sport directement concernés, l'enquête portera aussi, aux mois de mars et d'avril, sur les autres clubs actifs à Bremgarten, les élèves et les enseignants de l'école secondaire, de l'école primaire et du jardin d'enfants ainsi que sur différents groupes de population tels que les jeunes, les seniors ou les familles. Le Wecker de mars contiendra en outre un questionnaire général qui permettra à tous les citoyens d'exprimer leur avis.

Toutes les réponses seront évaluées avant la fin du premier semestre puis intégrées d'ici à la fin de l'année dans un concept mettant en évidence les besoins à combler en matière d'infrastructures sportives ou propices à l'activité physique.

En remplissant le questionnaire ci-joint ou en répondant à une interview, vous contribuez largement à rendre la conception communale des installations sportives la plus représentative et la plus pratique possible. Nous vous en remercions chaleureusement.

Conception communale des installations sportives (CISCO) de Bremgarten

Questionnaire destiné aux clubs de sport

Précision

Avant de remplir ce questionnaire, nous vous prions de mener une petite enquête en interne afin de rendre compte le plus fidèlement possible de l'avis général du club.

Renseignements

En cas de question, vous pouvez vous adresser par téléphone au groupe de travail CISCO.

Après avoir rempli le questionnaire

Veillez le retourner avant le **1^{er} avril 2004** à l'adresse suivante:

Qui peut-on contacter ultérieurement pour toute demande de précision?

Nom, prénom:

Adresse:

Tél. professionnel: Tél. privé: Courriel:

Fonction au sein du club:

Lieu, date, signature du président/de la présidente:

Nous vous remercions sincèrement de votre soutien.

Groupe de travail CISCO

1. Nom du club

2.a Combien de membres actifs compte votre club?

..... jeunes hommes (jusqu'à 18 ans) jeunes filles (jusqu'à 18 ans)

..... hommes (plus de 18 ans) femmes (plus de 18 ans)

2.b Combien de membres actifs compte votre club au total?

..... membres de sexe masculin membres de sexe féminin

3. Combien de membres du club n'habitent pas à Bremgarten?

..... membres (jusqu'à 18 ans) membres (plus de 18 ans)

4. Quels équipes/sous-groupes/groupes d'entraînement/catégories (seniors, juniors, etc.) compte votre club?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5. Quelles installations sportives sont utilisées par quels groupes pour s'entraîner et quand?

Veillez nous faire parvenir vos programmes d'entraînement et vos calendriers de compétition afin de nous donner un aperçu du taux de fréquentation actuel des différentes installations.

6.a A votre avis, les installations suivantes sont-elles utilisées de manière optimale?

- | | | | |
|---|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Terrain de football de l'école secondaire (p. 1 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Half-pipe près de l'école secondaire (p. 2 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Terrain de volley-ball de l'école secondaire (p. 3 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Piste de skateboard (p. 4 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Terrain de sport en dur près de l'école secondaire (p. 5 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Installation de lancer de poids (p. 6 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Terrain en terre battue avec éléments de parcours Vita (p. 7 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> «Funiculaire» près de l'école secondaire (p. 8 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Installation d'athlétisme (p. 9 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Vestiaire près de l'école secondaire (p. 10 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Salle de gymnastique de l'école secondaire (p. 11 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Courts de tennis du centre (p. 12 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Pelouse près de l'école secondaire (p. 13 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Salle de gymnastique de l'école primaire (p. 14 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Terrain de jeu engazonné près de l'école primaire (p. 15 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> Court de tennis de l'Aare (p. 16 feuille annexe) | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |

Autres installations, terrains:

- | | | | |
|--------------------------------|------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> non | <input type="checkbox"/> ne sait pas |

6.b Si non, quelles améliorations proposez-vous?

.....

.....

.....

.....

7.a Votre club utilise-t-il des installations situées à l'extérieur de Bremgarten?

- oui non

7.b Si oui, lesquelles et pourquoi?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

9.a Quelles activités votre club ne peut-il pas pratiquer à Bremgarten, faute d'installations appropriées? Pourquoi?

.....
.....
.....

9.b Quelles installations supplémentaires votre club souhaiterait-il par conséquent voir mises à sa disposition? Veuillez préciser quelles caractéristiques particulières elles devraient présenter et où elles devraient être installées dans la commune.

.....
.....
.....

9.c L'utilisation d'une installation d'une commune voisine serait-elle éventuellement une solution appropriée?

oui non

9.d Si oui, quelle installation dans quelle commune?

.....
.....
.....
.....

10.a La collaboration entre votre club et le secrétariat de l'école fonctionne-t-elle bien pour ce qui est de la réservation des installations?

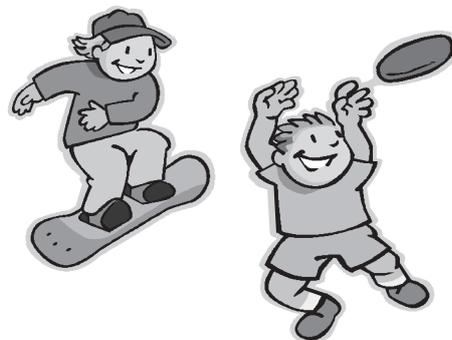
oui non

10.b Si non, quelles améliorations proposez-vous?

.....
.....
.....

11. Avez-vous d'autres remarques, suggestions ou souhaits à exprimer au nom de votre club au sujet de la conception communale des installations sportives, du contexte général du sport à Bremgarten, de la collaboration des clubs, etc.?

.....
.....
.....
.....
.....
.....



Conception communale des installations sportives (CISCO) de Muttenz Questionnaire destiné aux élèves des écoles secondaires

Chers élèves,

Ce questionnaire vous permet de nous indiquer quelles installations sportives vous utilisez à Muttenz, ou sur les autres lieux que vous fréquentez, ce que vous y faites et quels aménagements vous souhaiteriez pour le sport et l'activité physique à Muttenz.

Vous pourrez peut-être en discuter en classe. Nous sommes impatients de lire vos réponses et de prendre connaissance de vos nouvelles idées.

Merci de remettre ce questionnaire dûment complété à votre maître de classe avant le 14 septembre 2005.

Chaque réponse compte! Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration.

Au nom du groupe de projet CISCO

Franziska Stadelmann-Meyer

Conseillère communale Formation, culture, loisirs

Qui es-tu?

- une fille un garçon
 j'ai des frères et sœurs je suis enfant unique

J'habite dans:

- une maison individuelle une maison locative/un immeuble

Rue/n°:

Classe: Ecole:

Année de naissance:

1. Comment te rends-tu à l'école (plusieurs réponses possibles)?

- à pied à vélo en skateboard en rollers/trottinette en bus/tram
 on m'emmène en voiture

2. Y a-t-il quelque chose qui te dérange sur le chemin de l'école?

- oui non

2.a Si oui, qu'est-ce qui te dérange sur le chemin de l'école? (plusieurs réponses possibles)

- Il y a trop de voitures. où:
- Il n'y a pas de passage pour piétons. où:
- Il n'y a pas de trottoir. où:
- Il n'y a pas de piste cyclable. où:
- Il est trop dangereux à vélo. pourquoi:

Autres raisons:

-
-

3. Quel(s) sport(s) pratiques-tu? (plusieurs réponses possibles)

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 Aérobic | <input type="checkbox"/> 12 Gymnastique | <input type="checkbox"/> 23 Tennis |
| <input type="checkbox"/> 2 Badminton | <input type="checkbox"/> 13 Athlétisme | <input type="checkbox"/> 24 Ping-pong |
| <input type="checkbox"/> 3 Basket-ball | <input type="checkbox"/> 14 VTT | <input type="checkbox"/> 25 Unihockey |
| <input type="checkbox"/> 4 Hockey sur glace | <input type="checkbox"/> 15 Course d'orientation | <input type="checkbox"/> 26 Volley-ball |
| <input type="checkbox"/> 5 Patin à glace | <input type="checkbox"/> 16 Vélo | <input type="checkbox"/> 27 Autre sport |
| <input type="checkbox"/> 6 Football | <input type="checkbox"/> 17 Equitation | <input type="checkbox"/> 28 |
| <input type="checkbox"/> 7 Hand-ball | <input type="checkbox"/> 18 Aviron, canoë | <input type="checkbox"/> 29 |
| <input type="checkbox"/> 8 Patin à roulettes | <input type="checkbox"/> 19 Natation | <input type="checkbox"/> 30 |
| <input type="checkbox"/> 9 Jogging, course à pied | <input type="checkbox"/> 20 Squash | <input type="checkbox"/> 31 |
| <input type="checkbox"/> 10 Judo, karaté | <input type="checkbox"/> 21 Streetball | <input type="checkbox"/> 32 |
| <input type="checkbox"/> 11 Escalade, varappe | <input type="checkbox"/> 22 Danse, jazz | <input type="checkbox"/> 33 |

4. Combien de fois par semaine t'entraînes-tu? (sans compter le cours de sport à l'école ni les activités exceptionnelles entrant dans le cadre d'une semaine de sport, de vacances à vélo, etc.).

- L'été:** jamais 1 à 2 fois 3 à 4 fois plus de 4 fois
- L'hiver:** jamais 1 à 2 fois 3 à 4 fois plus de 4 fois

5. Où fais-tu régulièrement du sport en dehors du cours de sport (plusieurs réponses possibles)?

- Terrain de sport lequel:
- Court de tennis lequel:
- Terrain de sport en dur à côté de l'école lequel:
- Terrain tous temps
- Terrain de beach-volley
- Installation d'athlétisme
- Salle de gymnastique laquelle:

Sur les chemins piétonniers et pédestres de Muttentz oui moyennement non

Autres lieux, terrains:

..... oui moyennement non

..... oui moyennement non

..... oui moyennement non

8.a Qu'est-ce qui te plaît particulièrement dans les lieux/installations, terrains de jeu et de sport de Muttentz sus-mentionnés?

8.b Qu'est-ce que tu y trouves à redire (p. ex. manque de place, mauvais état, manque d'équipements, etc.)?

Exemple

Nom du lieu/de l'installation/du terrain de jeu et de sport: piscine en plein air

a) ce que j'apprécie particulièrement: l'entrée est gratuite, la piscine est ouverte jusqu'à 20h00 le soir, un couloir de natation est réservé à l'entraînement.

b) ce que je n'apprécie pas: il n'y a pas assez de casiers, il n'y a pas de pelouse pour s'étendre, il n'y a pas de plongoir de 5 mètres de haut, le bassin est trop petit, trop de monde vient de l'extérieur.

Nom du lieu/de l'installation/du terrain de jeu et de sport:

a) Ce que j'apprécie particulièrement:

.....

b) Ce que je n'apprécie pas:

.....

Nom du lieu/de l'installation/du terrain de jeu et de sport:

c) Ce que j'apprécie particulièrement:

.....

d) Ce que je n'apprécie pas:



Conception communale des installations sportives (CISCO) de Muttenz

Questionnaire destiné aux élèves du primaire

Chers élèves,

Ce questionnaire vous permet de dire où vous jouez et où vous faites du sport, quels sont les lieux qui vous plaisent et quelles installations de jeu vous aimeriez avoir à Muttenz. Faites-vous aider de votre maître(sse) ou de vos parents pour le remplir.

Chers lecteurs, chers parents,

Ce questionnaire porte sur les habitudes des élèves du primaire de Muttenz en matière de jeu et de sport. Pour les enfants, il n'est pas toujours facile de comprendre le sens des questions et d'y répondre correctement. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons de le parcourir avec vos élèves en classe ou avec votre enfant à la maison et d'inscrire les réponses pour eux. Dans la première partie, nous nous intéressons aux activités ludiques des enfants (p. ex. jouer au football avec des amis), dans la deuxième partie, à l'entraînement sportif (p.ex. football en club).

Nous vous prions de remettre le questionnaire dûment complété au maître ou à la maîtresse de votre enfant avant le 14 septembre 2005.

Chaque réponse compte! Nous vous remercions sincèrement de votre collaboration.

Au nom du groupe de projet CISCO

Franziska Stadelmann-Meyer
Conseillère communale Formation, culture, loisirs

Qui es-tu?

- une fille un garçon
 j'ai des frères et sœurs je suis enfant unique

J'habite dans:

- une maison individuelle une maison locative/un immeuble

Rue/n°:

Classe: Ecole:

Année de naissance:

1. Comment te rends-tu à l'école (plusieurs réponses possibles)?

- à pied à vélo en skateboard en rollers/trottinette en bus/tram
 on m'emmène en voiture



2. Y a-t-il quelque chose qui te dérange sur le chemin de l'école?

- oui non

2.a Si oui, qu'est-ce qui te dérange sur le chemin de l'école? (plusieurs réponses possibles)

- Il y a trop de voitures. où:
- Il n'y a pas de passage pour piétons. où:
- Il n'y a pas de trottoir. où:
- Il n'y a pas de piste cyclable. où:
- Il est trop dangereux à vélo. pourquoi:

Autres raisons:

-
-

3. Où joues-tu pendant tes loisirs? (plusieurs réponses possibles)

- Dans notre jardin
- Sur la place de jeu de mon quartier
- Sur le parking de mon quartier (p. ex. sorties de garages, parking visiteurs)
- Dans la rue, dans mon quartier nom de la rue:
- Sur la place de jeu d'un autre quartier nom de la rue:
- Sur le parking d'un autre quartier (p. ex. sorties de garages, parking visiteurs) nom de la rue:
- Dans une rue d'un autre quartier nom de la rue:
- Dans la cour de récréation de l'école primaire nom de l'école:
- Dans la cour de récréation de l'école secondaire nom de l'école:
- Sur le terrain de sport en dur à côté de l'école nom de l'école:
- Sur la pelouse près de l'école nom de l'école:
- Au jardin d'enfants lequel:
- Au parc Holderstüdeli
- Sur un terrain de sport nom du terrain de sport:
- Sur la place de jeu Robinson
- Dans la forêt où:

Nom des autres lieux, terrains où tu joues:

-
-



4. Les lieux que tu connais sont-ils bien adaptés au jeu?

- | | | | |
|---|------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Jardin | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Place de jeu de mon quartier | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Parking de mon quartier | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Rue de mon quartier | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Place de jeu d'un autre quartier | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
- nom de la rue:

- | | | | |
|--|------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Parking dans un autre quartier | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| | Nom de la rue: | | |
| <input type="checkbox"/> Rue d'un autre quartier | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| | Nom de la rue: | | |
| <input type="checkbox"/> Cours de récréation de l'école primaire | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Cours de récréation de l'école secondaire | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Pelouse près de l'école | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Jardin d'enfants | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Parc Holderstüdeli | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Terrain de sport | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Place de jeu Robinson | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> Forêt | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |

Autres lieux, terrains:

- | | | | |
|--------------------------------|------------------------------|--------------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> moyennement | <input type="checkbox"/> non |

5. Qu'aimerais-tu avoir pour jouer ou faire du sport? (plusieurs réponses possibles)

- Une place de jeu dans mon quartier
- Un bac à sable dans mon quartier
- Un panier de basket-ball dans mon quartier
- Une surface engazonnée dans mon quartier
- Une installation de skate-board
- Une forêt à proximité
- Un ruisseau/une mare
- Un terrain vague
- Une piste de VTT
- Tu peux indiquer ici tes autres souhaits éventuels:



.....

.....

6. Quel(s) sport(s) pratiques-tu? (plusieurs réponses possibles)

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> 1 Aérobic | <input type="checkbox"/> 12 Gymnastique | <input type="checkbox"/> 23 Tennis |
| <input type="checkbox"/> 2 Badminton | <input type="checkbox"/> 13 Athlétisme | <input type="checkbox"/> 24 Ping-pong |
| <input type="checkbox"/> 3 Basket-ball | <input type="checkbox"/> 14 VTT | <input type="checkbox"/> 25 Unihockey |
| <input type="checkbox"/> 4 Hockey sur glace | <input type="checkbox"/> 15 Course d'orientation | <input type="checkbox"/> 26 Volley-ball |
| <input type="checkbox"/> 5 Patin à glace | <input type="checkbox"/> 16 Vélo | <input type="checkbox"/> 27 Autre sport |
| <input type="checkbox"/> 6 Football | <input type="checkbox"/> 17 Equitation | <input type="checkbox"/> 28 |
| <input type="checkbox"/> 7 Hand-ball | <input type="checkbox"/> 18 Aviron, canoë | <input type="checkbox"/> 29 |
| <input type="checkbox"/> 8 Patin à roulettes | <input type="checkbox"/> 19 Natation | <input type="checkbox"/> 30 |
| <input type="checkbox"/> 9 Jogging, course à pied | <input type="checkbox"/> 20 Squash | <input type="checkbox"/> 31 |
| <input type="checkbox"/> 10 Judo, karaté | <input type="checkbox"/> 21 Streetball | <input type="checkbox"/> 32 |
| <input type="checkbox"/> 11 Escalade, varappe | <input type="checkbox"/> 22 Danse, jazz | <input type="checkbox"/> 33 |

7. Combien de fois par semaine t'entraînes-tu? (sans compter le cours de sport à l'école ni les activités exceptionnelles entrant dans le cadre d'une semaine de sport, de vacances à vélo, etc.).

- L'été:** jamais 1 à 2 fois 3 à 4 fois plus de 4 fois
- L'hiver:** jamais 1 à 2 fois 3 à 4 fois plus de 4 fois

8. Où fais-tu régulièrement du sport en dehors du cours de sport? (plusieurs réponses possibles)

- Terrain de sport
- Court de tennis
- Terrain de sport en dur près de l'école
- Piscine couverte
- Piscine
- Terrain tous temps
- Salle de gymnastique
- Pelouse à côté de l'école
- Cour de récréation de l'école primaire
- Cour de récréation de l'école secondaire
- Jardin d'enfants
- Terrain de beach-volley
- Installation d'athlétisme
- Parc Holderstüdeli
- Forêt
- Parcours Vita
- Chemins piétonniers et pédestres de Muttenz
- Dans la rue
- Sur les pistes cyclables
- Dans une autre commune

lequel:
 lequel:
 lequel:
 laquelle:
 laquelle:
 où:
 laquelle:
 nom de l'école:
 nom de l'école:
 nom de l'école:.....
 nom du jardin d'enfants



où:
 où:
 nom de la commune:

Autres installations, lieux, terrains:

-
-



9. Avec qui fais-tu du sport? (plusieurs réponses possibles)

- Sport scolaire facultatif
- Club de sport de Muttenz
- Par mes propres moyens avec d'autres enfants
- En famille
- Seul(e)
- Cours privé
- Dans un club de sport hors de Muttenz

nom/lieu du club de sport:.....



Autres:

-
-

10. Tu peux noter ici tes souhaits et tes remarques:

.....

Nous te remercions d'avoir pris le temps de répondre à ce questionnaire. Tes réponses contribueront à améliorer l'offre de Muttenz en matière de jeu, de sport et d'activité physique.

Conception communale des installations sportives (CISCO) de Muttenz Questionnaire destiné aux entreprises

Introduction

Le présent questionnaire fait partie intégrante de la conception communale des installations sportives que la commune de Muttenz met en œuvre avec l'appui de l'Office fédéral du sport.

Un lieu de travail moderne et attrayant doit notamment être accessible à vélo, en transports publics ou à pied. Nombre de collaborateurs apprécient également de pouvoir faire du sport pendant la pause de midi. Nous avons besoin de votre aide pour recenser les besoins des entreprises et de leurs employés en matière de sport et d'activité physique. En nous retournant ce questionnaire, vous contribuerez à rendre le chemin du travail plus propice à l'activité physique à Muttenz et vous nous aiderez à garantir une infrastructure attrayante dans ce domaine.

Précisions

Avant de remplir ce questionnaire, nous vous prions de mener une petite enquête interne afin de nous rendre compte le plus fidèlement possible de l'avis dominant au sein de l'entreprise. Ce questionnaire peut également être téléchargé sous www.muttenz.ch.

Renseignements

Pour toute question, veuillez vous adresser à Mme Ursula Beller, cheffe de la section Formation, culture, loisirs (tél. 061 466 62 65).

Après avoir rempli le questionnaire

Veuillez le retourner avant le **30 septembre 2005** à:

Commune de Muttenz
A l'att. de Madame Ursula Beller
Kirchplatz 3
4132 Muttenz

Qui peut-on contacter ultérieurement pour toute demande de précision?

Nom de l'entreprise:

Nom, prénom:

Adresse:

Tél.:

Courriel:

Fonction au sein de l'entreprise:

Lieu, date, signature:

1. Type d'entreprise

- Prestataire de services
- Production
- Logistique
- Exploitation artisanale
- Commerce
-

2. Nombre de collaboratrices/teurs

3. Combien de ces collaboratrices/teurs habitent à MuttENZ?

4. Comment ces collaboratrices/teurs viennent-ils au travail (estimations)?

- Voiture/mobylette
- à vélo/à pied
- en transports publics

5. Des parkings sont-ils mis à la disposition des collaboratrices/teurs pour garer leurs voitures?

- oui
- non

5a Si oui, ces parkings sont-ils payants?

- oui
- non

5b Si oui, combien sont-ils facturés? fr. par mois

6. Des places de stationnement pour vélos sont-elles mises à la disposition des collaboratrices/teurs?

- oui
- non

7. Votre entreprise encourage-t-elle ses collaboratrices/teurs à venir au travail en transports publics/à vélo?

- oui
- non

Si oui, comment?

.....
.....

Si non, quelles mesures incitatives pourrait prendre votre entreprise?

.....
.....

8. Votre entreprise est-elle accessible par:

des routes convenant aux cyclistes? oui non

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?

.....

des chemins piétonniers? oui non

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?

.....

les transports publics? oui non

Qu'est-ce qui pourrait être amélioré?

.....

9. Des vestiaires sont-ils mis à la disposition des collaboratrices/teurs qui souhaitent se doucher et se changer (p. ex. à leur arrivée au travail s'ils viennent à vélo)?

oui non

10. Le modèle d'horaires de travail en vigueur dans votre entreprise permet-il de faire du sport pendant la pause de midi (pause d'au moins 90 min.)?

oui non

11. Y a-t-il des collaboratrices/teurs qui font régulièrement du sport pendant la pause de midi?

oui non

12. Votre entreprise organise et encourage-t-elle régulièrement les activités sportives au sein de l'entreprise (p. ex. journée de ski, randonnée, jogging pendant la pause de midi, etc.)?

oui non

Si oui, tous les combien? 1 fois/an 2 à 3 fois/an plusieurs fois/an

13. Le siège de votre entreprise à MuttENZ est-il situé dans lieu attractif pour vos collaborateurs/trices?

oui suffisamment insuffisamment

14. Vous pouvez noter vos remarques ici:

.....

.....

.....

Nous vous remercions de votre précieuse participation et vous prions d'agrèer nos cordiales salutations.

Au nom du conseil communal de MuttENZ

Franziska Stadelmann-Meyer

Conseillère communale Formation, culture, loisirs

Veuillez retourner ce questionnaire dûment complété avant le **30 septembre 2005** à:

Commune de MuttENZ

A l'att. de Madame Ursula Beller

Kirchplatz 3

4132 MuttENZ

Annexe III

Mobilité

Les informations suivantes sont basées sur les Conseils pour la planification de nouvelles installations sportives en matière de mobilité (www.sportlichzumspor.ch).

Plus de la moitié du trafic de personnes est imputable aux loisirs, sachant que la voiture reste le moyen de locomotion numéro un (71 %) suivi des transports publics (20 %) et de la mobilité douce (9 %). Le trafic imputable au sport représente 25 % de celui imputable aux loisirs.

78 % de ce pourcentage est imputable aux déplacements en voiture ou en moto, 18 % aux déplacements en transports publics et 4 % aux déplacements à vélo ou à pied.

On peut faire du sport en allant au sport.

Voici quelques conseils utiles pour planifier de nouvelles installations à vocation sportive en favorisant l'utilisation de certains moyens de transport.

- Implanter les installations le plus près possible du centre ou d'un arrêt de bus ou de tram (au max. 500 m) pour les rendre accessibles à pied au plus large public possible. Les piétons ne provoquent quasiment aucun problème de circulation.
- Il convient de sécuriser leur itinéraire en apportant une attention particulière à l'entretien des trottoirs, à la signalisation, à l'éclairage de l'itinéraire et des passages pour piétons. Les différents groupes d'utilisateurs (enfants, personnes âgées et personnes à mobilité réduite) doivent être pris en compte à cet égard.
- Pour les cyclistes et les skate-boarders, les aspects suivants sont à prendre en compte: raccordement de l'itinéraire d'accès à l'installation au réseau local de pistes cyclables et de pistes de skate (si possible éclairées), création d'un nombre suffisant de places de stationnement pour les vélos (si possible abritées et proches de l'entrée), installation de casiers fermant à clé pour entreposer les accessoires de vélo et les planches.

- Une fréquence appropriée des transports publics et la proximité de l'arrêt le plus proche sont des aspects déterminants de l'attrait de ce moyen de transport. Coordonner les horaires de l'installation avec ceux des transports publics (possibilité de rentrer à la maison après le dernier entraînement). Mandater les entreprises de transport locales pour des courses spéciales lors des manifestations à fort taux d'affluence.
- Les mesures suivantes peuvent permettre de limiter et de canaliser les transports en voiture: raccordement direct au réseau routier principal (autoroute, routes cantonales), fixer l'itinéraire d'accès et le signaler en conséquence (éviter que les automobilistes ne s'égarent, que les voitures ne pénètrent dans les zones d'habitation, tenir compte des problèmes de capacité), limiter le plus possible le nombre de places de parking (plus il y en a, plus les automobilistes sont tentés d'utiliser leur voiture), tenir compte de l'offre de parkings existante dans la planification globale, gérer les parkings de l'installation et ceux de la zone de chalandise. Pour les grandes manifestations à fort taux d'affluence, des parkings supplémentaires doivent être prévus pour empêcher le plus possible le parking sauvage.

Il convient de coordonner les différentes mesures entre elles en partant d'une conception communale de la mobilité ou d'une conception spécifique à l'installation.

La communication est primordiale. Les automobilistes qui utilisent régulièrement leur voiture n'ont pas le réflexe de recourir aux transports publics.

- La population locale doit être informée du concept de transport de l'installation et du moyen de transport à privilégier.
- Des prospectus informant les utilisateurs des modes d'accès à l'installation doivent être distribués au public. L'accent doit être mis sur la facilité d'accès et les recommandations de co-voiturage.
- Dans l'installation proprement dite, des informations sur le concept de transport doivent être communiquées et les horaires des transports publics affichés.

Annexe IV

Nature et protection de la nature dans l'espace urbain Espaces verts en ville

La population urbaine dispose d'environ 20 m² d'espaces verts et de détente par habitant, un chiffre qui tombe respectivement à 13 m² et à 12 m² dans les villes frontalières de Bâle et de Genève. La proportion d'espaces verts et d'espaces de détente par rapport à la surface totale représente de 6 à 13% de la surface urbaine totale (Öldörp et al. 2006).

D'après l'enquête menée dans le cadre de l'étude susmentionnée, les habitants de Bâle sont très attachés à leurs espaces verts, ce qui s'explique par les possibilités de détente qu'ils offrent dans l'environnement résidentiel immédiat ainsi que par leur fonction de lieu de rencontre et de poumon vert dans la ville.

L'importance de la nature dans la ville change dès que l'on dissocie les espaces naturels de leur utilisation. Une majorité de personnes interrogées est d'avis que l'on n'a pas la même approche de la nature en ville et à l'extérieur de la ville. Les citoyens appréhendent la nature en ville comme un contraste avec le cadre urbain, ce qui ne les empêche pas de citer les arbres comme ce qu'ils préfèrent dans les espaces verts. Ceux-ci sont l'emblème de la nature dans la ville.

La grande majorité des personnes interrogées accordent une grande importance à la «nature utile», à savoir aux pelouses accessibles ou aux arrangements floraux.

Comme on peut le lire dans les Principes directeurs de l'OFEFP pour la Nature et le Paysage «Paysage 2020»:

«A l'heure actuelle, 70% de la population suisse habite en milieu urbain. Les grandes villes et les agglomérations continueront d'offrir un grand potentiel de croissance de l'emploi dans le secteur des services et des hautes technologies. Les centres de moyenne importance proposant des prix immobiliers comparativement plus bas et un éventail attractif de facteurs de localisation gagneront en importance. La formation de grandes régions regroupant des régions plus petites renforcera la pression exercée sur le paysage à l'heure actuelle dans les régions plutôt périphériques.

A l'avenir, le cadre de vie prendra de l'importance. Cela impliquera une sensibilité accrue pour tout ce qui contribue à la qualité de vie dans les espaces urbains et davantage d'égards pour le patrimoine architectural. Nous aurons toujours besoin d'air pur, de tranquillité et de contact avec la nature à proximité de notre logement.» (p. 10)

«Les espaces non construits sont des «poumons» indispensables à la qualité de vie dans les agglomérations, tout en offrant la possibilité de découvrir la nature.» (p. 60)

«Avoir la nature à portée de main, dans son cadre de vie quotidien, rehausse la qualité de vie.» (p. 33)

Vision pour l'urbanisation (p. 17)

- L'urbanisation se concentre dans certaines zones; elle s'effectue sans gaspillage de sol et à l'intérieur du milieu déjà construit.
- Des espaces non construits sont maintenus entre les agglomérations; la transition est nettement visible en périphérie des localités.
- L'emplacement et le tracé des constructions sont choisis en respectant le contexte naturel et paysager. Les infrastructures linéaires sont regroupées.

Le projet «Paysage 2020» vise les objectifs suivants:

- Des espaces non construits sont maintenus en suffisance dans le tissu urbain et périurbain; ils sont reliés pour constituer un réseau. (p. 26)
- En milieu urbanisé, on accorde davantage de place à la nature et aux diverses formes de contact qu'on peut avoir avec elle. (p. 33)
- La perception de la nature et du paysage est encouragée au travers de tous les sens. (p. 36)
- Dans le milieu urbanisé, des lieux de détente et des espaces verts sont aménagés en réponse aux besoins de la population en termes de découvertes, de mouvement, de tranquillité et de variété. (p. 36)
- Des paysages calmes et préservés du bruit sont maintenus ou rétablis, pour la détente et l'écotourisme. (p. 36)
- Les notions de qualité et de singularité du cadre de vie quotidien sont reconnues, ce qui se traduit par des améliorations de la qualité de vie. (p. 37)
- Le thème de la «qualité du lieu» se répand dans l'aménagement des agglomérations. (p. 37)

Ci-après sont énoncés les sept lignes directrices de la protection de la nature, particulièrement ciblées sur la protection de la nature en ville, et les objectifs en matière d'utilisabilité et d'expérience de la nature des espaces verts urbains (Öldörp et al. 2006):

1. Garantie d'espaces verts dans l'environnement résidentiel immédiat des riverains
2. Maintien et encouragement de la diversité d'utilisation pour les riverains
3. Obtention et encouragement de la fonction identificatrice des espaces verts
4. Garantie d'une nature vivable en ville
5. En ville, la protection de la nature utilitaire est possible
6. Maintien d'une diversité locale
7. Encouragement de processus naturels dans les zones urbaines

Bibliographie

Apel Dieter, Böhme Christa, et al. (2000): **Szenarien und Potentiale einer nachhaltig flächensparenden und landschaftsschonenden Siedlungsentwicklung**, Umweltforschungsplan des Bundesministeriums für Umwelt, Naturschutz und Reaktorsicherheit – Umweltpolitik/Umweltstrategie – Forschungsbericht 297 11 141, Erich Schmidt Verlag, Berlin.
ISBN 3-503-05978-4

Loi du 9 juin 1985 sur les constructions (LC) du canton de Berne

Bosshart Fritz, Rey Walter, et al. (2002): **Principes de planification**, Recommandation 001, Publication du Service des installations sportives de l'Office fédéral du sport (OFSP) Macolin.

Office fédéral du sport (2000): **Concept du Conseil fédéral pour une politique du sport en Suisse**, Macolin.

Office fédéral du sport (2002): **Sportpolitique**, édition spéciale sur le Concept pour une politique du sport – Mesures d'application, Bulletin d'information du sport public, Macolin.

Bundesinstitut für Sportwissenschaft (2000): **Leitfaden für die Sportstättenentwicklungsplanung**, Band 103, Verlag Karl Hofmann Schorndorf, Köln.

OFEFP (2003): **Paysage 2020-Principes directeurs**, Principes directeurs de l'OFEFP pour la Nature et le Paysage, documentation, Berne.

Haute école fédérale de sport de Macolin (HEFSM): **Conception des installations sportives d'importance nationale** (CISIN), Berne.

Direction de l'instruction publique du canton de Berne (1992): **Sportanlagenkonzept des Kantons Bern**, Commission d'experts pour la gymnastique et les sports, Berne.

Gilgen Kurt (1999): **Kommunale Raumplanung in der Schweiz**, Lehrbuch, vdf Hochschulverlag AG an der ETH Zürich, Zurich.
ISBN 3-7281-2642-X

Gilgen Kurt (2001): **Kommunale Richt- und Nutzungsplanung**, Institut für Raumentwicklung, Hochschule Rapperswil, vdf, Zurich.

Hochschule für Technik Rapperswil HSR (2002): **Werkzeugkasten LEK**, Eine Arbeitshilfe zum Erarbeiten von Landschaftsentwicklungskonzepten (LEK), Rapperswil.

Page d'accueil du site Internet du canton de Bâle-Ville (février 2006): **Kantonales Sportanlagen Konzept**, CISIC,
www.baselland.ch → Kultur, Schulen, Sport → Sportförderung im Kanton BL → CISIC

Keller Daniel, et al. (2005): **Freiraumversorgung der Stadt Zürich**, Methodenbeschrieb und Anwendung, Hrsg. Grün Stadt Zürich, Zurich.

Lamprecht Markus, Stamm Hanspeter (2001): **Sport im Kanton Zürich**, Hrsg. Direktion für Soziales und Sicherheit des Kantons Zürich, Zurich.

Landessportbund Hessen Ratgeber (1998): **Kommunale Sportentwicklungsplanung und Sportstättenentwicklungsplanung**, Grundsätze und Leitfaden zur praktischen Durchführung, für Vereine, Sport in Hessen, Francfort-sur-le-Main.

Landessportbund Hessen e.V. (2000): **Sportstättenentwicklungsplanung**, Band 7, Seminardokumentation, Planungsansätze und Planungsbeispiele für Kommunen, Vereine und Schulen, Francfort-sur-le-Main.

Landessportbund Hessen e.V., Württembergische Sportjugend im WLSB e.V. (2001): **Zukunftsorientierte Sportstättenentwicklung**, Band 10, Spiel-, Sport- und Bewegungsräume in der Stadt, Francfort-sur-le-Main.

Öldörp, et al. (2006): **Nutzung, Naturerleben & Naturschutz – urbane Grünräume Basel**, UNI Basel, Programm Mensch Gesellschaft Umwelt, Bâle.

Stiftung für Forschung und Beratung am Betriebswissenschaftlichen Institut (BWI) der ETH Zürich (Hrsg.) (1999): **Projekt-Management**, Der Leitfaden der Stiftung BWI zu Teamführung und Methodik, 6. Auflage vollst. überarb. und erw. von Urs Witschi, Verlag Industrielle Organisation, Zurich.

ISBN 3-85743-997-1

www.sportlichzumspor.ch/files/js-folien-45min.pdf, Informations relatives à la mobilité et au trafic liés au sport

Zahner Lukas et al. (2004): **Enfance active – vie saine**, Manuel des professionnels et brochure d'accompagnement sur le film, Office fédéral du sport, Institut du sport et des sciences du sport de l'Université de Bâle, Fondation de la Winterthur Assurances pour la prévention des sinistres, Macolin.

Züst Rainer (1997): **Einstieg ins Systems Engineering – Systematisch denken**, handeln und umsetzen, Verlag Industrielle Organisation, Zurich.

ISBN 3-85743-990-4

Züst Rainer (1999): **Systems Engineering: kurz und bündig**, Arbeitshilfe mit Kontrollfragen zur Systemgestaltung und zum Projektmanagement, Verlag Industrielle Organisation, Zurich.

ISBN 3-85743-999-8

Editeur:

Office fédéral du sport OFSPO, Macolin
Installations sportives

Base de planification

011 – Guide des conceptions communales des installations sportives

Ont collaboré à cette publication:

- Rita Wyder, OFEFP, Ittigen
- Fritz Bosshart, ARE, Berne
- Kurt Gilgen, Haute école de Rapperswil
- Thomas Beugger, Office cantonal du sport de Bâle-Campagne
- Roland Schaffer, service des sports de Berne
- Walter Rey, bureau d'architecture, Bienne
- Jean-Pierre von Kaenel, service des sports de Bienne
- Mathias Held, OFSPO, Macolin

Edition: décembre 2007

Droit de reproduction: Office fédéral du sport OFSPO

Internet: www.ofspo.ch

Diffusion:

Office fédéral du sport OFSPO

Service des installations sportives

2532 Macolin

Courriel: sportanlagen@baspo.admin.ch

N° de commande 011/22.12.2007